



COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL AD HOC SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Première session

Rome, 20-22 juin 2016

ÉLABORATION DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphe
I. Introduction	1-5
II. Raison d'être du rapport sur l'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde	6-9
III. Activités menées en vue d'élaborer le rapport sur l'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde	10
IV. État d'avancement du rapport sur l'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde et activités prévues pour le mettre définitivement au point	11-17
V. Indications demandées au Groupe de travail.....	18-19

Annexe I: Liste des pays ayant des points de contact nationaux officiellement désignés pour les ressources génétiques aquatiques notifiés (au 15 mai 2016)

Annexe II: Liste des rapports de pays qui ont été officiellement soumis sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture (au 15 mai 2016)

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

I. INTRODUCTION

1. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après, la Commission), à sa onzième session ordinaire, a reconnu que l'amélioration de la collecte et du partage des informations sur les ressources génétiques aquatiques revêtait un caractère hautement prioritaire et a inscrit l'élaboration du rapport sur l'*État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (ci-après, le rapport) dans son Programme de travail pluriannuel¹. À ses treizième et quatorzième sessions ordinaires, la Commission a examiné la portée du rapport et a décidé, à cette dernière session, qu'il concernerait uniquement les espèces aquatiques d'élevage et les espèces sauvages apparentées relevant des juridictions nationales. Les pays ont en outre été invités à donner une liste des ressources génétiques aquatiques présentant une importance au niveau national dans le secteur de la pêche de capture et relevant de leur juridiction nationale.

2. À sa quatorzième session ordinaire, la Commission est également convenue de la structure du rapport² et a demandé à la FAO de mettre au point le projet de Directives relatives à l'élaboration des rapports nationaux en vue de la rédaction du rapport sur l'*État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (*Draft Guidelines for the Preparation of Country Reports for The State of the World's Aquatic Genetic Resources for Food and Agriculture*) et de réduire le nombre d'études thématiques proposées en établissant un ordre de priorité conformément au champ d'action convenu et en se concentrant sur la question essentielle qu'est la diversité génétique³. La Commission a appelé les pays à participer au processus en rédigeant des rapports nationaux sur les ressources génétiques aquatiques et à renforcer les systèmes d'information qui s'y rapportent⁴.

3. À sa quinzième session ordinaire, la Commission a approuvé le calendrier révisé pour l'élaboration du rapport, la liste indicative des études thématiques de référence et les coûts estimatifs⁵. Elle a également invité les pays à établir des rapports nationaux utiles à l'élaboration du rapport, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes⁶.

4. Le présent document fait le point sur l'état d'avancement du rapport, qui sera examiné par le Groupe de travail technique intergouvernemental *ad hoc* sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture (Groupe de travail). La Commission a créé le Groupe de travail à sa dernière session en vue de faciliter l'élaboration du rapport et l'a chargé de guider sa préparation et de l'examiner⁷. Le projet de rapport est contenu dans le document *Projet de rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques dans le monde pour l'alimentation et l'agriculture*⁸.

5. À sa dernière session, la Commission a également invité le Groupe de travail consultatif du Comité des pêches sur les ressources génétiques aquatiques et les technologies associées, pour qu'il contribue à l'élaboration du rapport⁹. Elle a demandé à être informée des contributions apportées par le Groupe de travail consultatif à la préparation du rapport. Un résumé du rapport de la première session du Groupe de travail consultatif du Comité ainsi que le rapport complet sont donc mis à la disposition du Groupe de travail¹⁰.

¹ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphes 60 et 61.

² CGRFA-14/13/Rapport, *annexe H*.

³ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 79.

⁴ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 78.

⁵ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 60.

⁶ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 61.

⁷ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 63.

⁸ CGRFA/WG-AnGR-1/16/Inf.2.

⁹ CGRFA-15/15/Report, paragraphe 65.

¹⁰ CGRFA/WG-AqGR-1/16/3; CGRFA/WG-AqGR-1/16/Inf.3.

II. RAISON D'ÊTRE DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

6. Malgré le rôle crucial que jouent les espèces aquatiques d'élevage et les espèces sauvages apparentées de par leur contribution à la sécurité alimentaire mondiale et à l'assurance de moyens d'existence durables, les informations relatives aux ressources génétiques aquatiques sont souvent fragmentaires et généralement incomplètes. Les données sur l'aquaculture demeurent très lacunaires aux niveaux des pays et, par conséquent, de la FAO. De plus, la caractérisation des variations génétiques aquatiques aux niveaux inférieurs à celui des espèces se limite à un nombre restreint d'espèces et de pays.

7. Du fait du manque de données, d'informations et d'outils normalisés, il est difficile de cerner avec précision l'état et les tendances des ressources génétiques aquatiques. Pourtant, on s'accorde à reconnaître qu'il sera de plus en plus important de disposer d'informations sur les ressources génétiques pour favoriser la production durable de l'aquaculture et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. On dispose d'un volume croissant d'informations sur les ressources génétiques en aquaculture et sur les stocks et espèces cryptiques présentant des traits génétiques distincts et, parallèlement, les besoins en informations aux fins de la gestion rationnelle des ressources ne cessent d'augmenter. Dans le même temps, beaucoup de pays n'ont pas les capacités et/ou les ressources pour collecter des informations sur la diversité des ressources génétiques aquatiques.

8. L'amélioration des connaissances sur l'état des espèces aquatiques d'élevage et des espèces sauvages apparentées et les tendances relatives à leur utilisation et à leur préservation favorisera l'élaboration de politiques, de plans et de régimes de gestion de ces ressources essentielles plus complets et plus fiables.

9. Le rapport, qui reposera sur les pays, permettra d'évaluer l'état et les tendances des espèces aquatiques d'élevage et des espèces sauvages apparentées. De nouvelles possibilités de nature à renforcer la contribution des ressources génétiques aquatiques à la sécurité alimentaire et au développement rural se présenteront vraisemblablement à l'avenir, à mesure de l'amélioration des connaissances sur leurs utilisations actuelles et potentielles. Enfin, le rapport aidera la Commission ainsi que les décideurs nationaux à mieux cerner les besoins et les priorités des stratégies de préservation et de gestion et contribuera à mieux sensibiliser les acteurs nationaux et internationaux concernés.

III. ACTIVITÉS MENÉES EN VUE D'ÉLABORER LE RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

10. Depuis la dernière session ordinaire de la Commission en janvier 2015, la FAO a mené les activités suivantes en vue d'élaborer le rapport en collaboration avec des organisations régionales et sous-régionales pertinentes:

- publication des Directives en anglais¹¹;
- traduction dans toutes les langues de l'Organisation des Directives et adaptation progressive à un format dynamique¹²;
- appui constant aux points focaux nationaux (*annexe I*) pour la collecte, la compilation et l'analyse des données relatives à l'état des ressources génétiques aquatiques;
- échanges réguliers avec des organisations régionales et sous-régionales des pêches et de l'aquaculture concernant la collecte, la compilation et l'analyse des données sur l'état des ressources génétiques aquatiques au niveau régional;

¹¹ <http://www.fao.org/3/a-mm469e.pdf>.

¹² <http://www.fao.org/fishery/AquaticGeneticResources/en>.

- organisation d'ateliers de formation régionaux sur l'état des ressources génétiques aquatiques visant à aider les points focaux nationaux à rédiger des rapports nationaux; ces ateliers ont eu lieu en Asie-Pacifique à Bangkok (Thaïlande), en mars 2015, à Wuxi (Chine), en mai 2015, en Amérique latine et aux Caraïbes à Ciudad de Guatemala (Guatemala) en mai 2015 et en Afrique à Entebbe (Ouganda), en juillet 2015;
- collecte, compilation et analyse des données provenant des rapports nationaux officiellement soumis (*annexe II*);
- création d'une base de données qui contient des données et des informations extraites des rapports nationaux officiellement soumis;
- sélection et engagement des auteurs pour les quatre études thématiques:
 - prise en compte de la diversité génétique et de ses indicateurs dans les statistiques et le suivi des espèces aquatiques d'élevage et des espèces sauvages apparentées;
 - biotechnologies et génomique en aquaculture;
 - ressources génétiques des algues marines et des macrophytes d'eau douce cultivés;
 - ressources génétiques des micro-organismes utilisés ou potentiellement utilisables en aquaculture;
- organisation d'un atelier d'experts pour recueillir des avis sur l'étude de référence thématique «*Prise en compte de la diversité génétique et de ses indicateurs dans les statistiques et suivi des espèces aquatiques d'élevage et des espèces sauvages apparentées*» (FAO, Rome, avril 2016);
- collecte, compilation et analyse des données émanant d'organisations internationales sur l'état des ressources génétiques aquatiques;
- rédaction du rapport fondé sur: 1) des données provenant de rapports de pays officiels disponibles; 2) des résumés des études thématiques de référence; 3) l'examen de la documentation pertinente; et 4) des données émanant d'organisations internationales.

IV. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE ET ACTIVITÉS PRÉVUES POUR LE METTRE AU POINT DÉFINITIVEMENT

Points focaux nationaux

11. Par la lettre circulaire C/FI-38 en date du 19 avril 2012, le Directeur général de l'Organisation a invité les pays à désigner, d'ici le 3 septembre 2012, les points focaux nationaux qui seront chargés de la rédaction des rapports nationaux en vue de l'élaboration du rapport. Au moment de la rédaction du présent document, 79 points focaux nationaux au total avaient été officiellement désignés par les membres de la FAO (*annexe I*).

Rapports nationaux

12. En approuvant le calendrier révisé pour l'élaboration du rapport, la Commission, à sa dernière session, a décidé que les rapports nationaux devraient être soumis au plus tard avant la fin de 2015¹³. Seul un nombre limité de rapports nationaux avaient été communiqué à cette date (*voir* la figure 1). Fin mars 2016, 47 rapports nationaux officiellement approuvés avaient été transmis à la FAO et pouvaient être inclus dans l'analyse du projet de rapport (*annexe II*)¹⁴.

¹³ CGRFA-15/15/17, annexe II.

¹⁴ CGRFA/WG-AqGR-1/16/Inf.2.

Figure 1. Communication de rapports officiels de pays à la FAO de novembre 2015 à avril 2016

13. Le présent *projet de rapport sur l'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*¹⁵ contient des données provenant de 10 des 15 premiers pays producteurs du secteur de l'aquaculture, soit 20 et 29 pour cent de la production aquacole en volume et en valeur, respectivement. La couverture régionale et la couverture des pays dans les différentes classifications économiques sont inégales. En outre, 35 pour cent seulement des 135 pays qui ont communiqué des informations sur la production aquacole en 2014 ont contribué au projet de rapport (47 rapports nationaux). L'analyse d'autres rapports nationaux, en particulier ceux des principaux pays producteurs aquacoles, et leur prise en compte dans le rapport semble nécessaire pour fournir une évaluation globale plus complète et équilibrée. Au moment de la rédaction du présent document, le Secrétariat avait reçu des rapports nationaux supplémentaires (*voir figure 1*) qui pouvaient être inclus, avec les autres rapports nationaux reçus après avril 2016, dans une version révisée du rapport, sous réserve des recommandations du Groupe de travail.

Études thématiques de référence et d'autres sources d'information

14. Le chapitre 1 du projet de rapport tel qu'il a été présenté à la première session du Groupe de travail reflète dans une certaine mesure les résultats de l'étude thématique de référence sur *l'application des biotechnologies à l'utilisation durable, la conservation et la gestion des ressources génétiques aquatiques*. L'examen de cette étude de référence est en cours. Les trois autres études thématiques sont sur le point d'être achevées et seront prises en compte dans le projet de rapport révisé.

15. Les données provenant d'organisations internationales importantes, ainsi que les documents pertinents, sont mentionnées dans l'ensemble du projet de rapport afin de compléter les informations communiquées dans les rapports nationaux.

État d'avancement du projet de rapport

16. Le projet de rapport a principalement pour but de donner au Groupe de travail un premier aperçu du concept. Le rapport sera ensuite perfectionné, avant d'être publié par la FAO. Compte tenu des données qui pourraient être présentées dans le rapport (*voir le résumé ci-dessus*), il semble prématuré à ce stade de tirer des conclusions définitives du projet élaboré, et encore moins de relever les lacunes et de recenser les priorités sur cette base. Le projet de rapport formule des messages clés préliminaires, mais ceux-ci doivent être vérifiés à la lumière d'informations plus complètes. En raison des contraintes financières et humaines, ce projet continue de présenter quelques lacunes générales.

¹⁵ CGRFA/WG-AqGR-1/16/Inf.2

Par exemple, il ne comprend pas encore suffisamment de données et d'expériences par pays, ou de ventilations par régions. Il n'utilise pour l'instant qu'une des quatre études thématiques de référence qui ont été demandées. Des travaux supplémentaires doivent être réalisés pour spécifier et référencer les sources d'information, notamment les rapports nationaux. Des parties importantes du rapport sont d'une nature préliminaire et fondées sur des analyses incomplètes. Enfin, le projet de rapport n'a pas encore été examiné par des évaluateurs externes indépendants.

Activités prévues pour la mise au point définitive du rapport

17. Les activités suivantes ont été prévues pour accélérer l'élaboration et la mise au point définitive du rapport, l'objectif principal étant d'augmenter le nombre de rapports nationaux:

- actions de renforcement des capacités ciblant les pays rencontrant des difficultés spécifiques en matière d'établissement de rapports (par exemple, des ressources financières et humaines limitée pour l'aquaculture et la collecte de données; un secteur de l'aquaculture très diversifié aux niveaux des espèces et des systèmes d'élevage);
- mise au point définitive des trois études thématiques de référence restantes;
- incorporation des données provenant d'autres rapports nationaux et des trois études thématiques de référence dans une analyse révisée du rapport;
- élaboration d'un projet de rapport révisé qui sera examiné par le Groupe de travail à sa deuxième session;
- présentation du rapport final à la dix-septième session ordinaire de la Commission, pour approbation.

V. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

18. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le projet de rapport et formuler des observations et des recommandations en ce qui concerne son contenu et la poursuite de son élaboration.

19. Le Groupe de travail souhaitera peut-être recommander que la Commission:

- encourage les pays qui ne l'ont pas encore fait à désigner des points focaux nationaux et à présenter dès que possible des rapports nationaux;
- demande à la FAO de poursuivre ses activités en vue d'élaborer le rapport;
- approuve les activités prévues pour la mise au point définitive du rapport telles que décrites dans le présent document, sous réserve de la disponibilité des fonds;
- invite les donateurs à contribuer à l'élaboration, la mise au point définitive, la traduction et la publication du rapport.

Annexe 1: Liste des pays ayant des points focaux nationaux officiellement désignés sur les ressources génétiques aquatiques (au 15 mai 2016)

- ALLEMAGNE
- ARGENTINE
- ARMÉNIE
- AUTRICHE
- BELGIQUE
- BELIZE
- BÉNIN
- BRÉSIL
- BURKINA FASO
- CABO VERDE
- CAMBODGE
- CAMEROUN
- CHILI
- CHYPRE
- COLOMBIE
- COSTA RICA
- CROATIE
- CUBA
- DJIBOUTI
- ÉGYPTE
- ÉQUATEUR
- ESPAGNE
- ESTONIE
- FIDJI
- FRANCE
- GHANA
- GUATEMALA
- HONDURAS
- HONGRIE
- INDE
- INDONÉSIE
- IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')
- IRAQ
- ITALIE
- JAPON
- KENYA
- KIRIBATI
- LETTONIE
- MALAISIE
- MALAWI
- MALI
- MAROC
- MEXIQUE

- MOZAMBIQUE
- MYANMAR
- NÉPAL
- NICARAGUA
- NIGER
- NIGÉRIA
- OMAN
- OUGANDA
- PAKISTAN
- PANAMA
- PARAGUAY
- PÉROU
- PHILIPPINES
- POLOGNE
- RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
- RÉPUBLIQUE DE CORÉE
- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO
- RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
- RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
- RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE
- ROUMANIE
- SAMOA
- SÉNÉGAL
- SIERRA LEONE
- SLOVÉNIE
- SOUDAN
- SUÈDE
- THAÏLANDE
- TONGA
- TRINITÉ-ET-TOBAGO
- TURQUIE
- UKRAINE
- VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)
- VIET NAM
- YÉMEN
- ZAMBIE

Annexe 2: Liste des rapports nationaux officiellement soumis sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture (au 15 mai 2016)

- ALLEMAGNE
- BELIZE
- BÉNIN
- BRÉSIL
- BURKINA FASO
- CAMBODGE
- CANADA
- CHILI
- COLOMBIE
- COSTA RICA
- EL SALVADOR
- ÉQUATEUR
- ESTONIE
- FIDJI
- GHANA
- GUATEMALA
- INDE
- IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')
- IRAQ
- JAPON
- KENYA
- KIRIBATI
- LETTONIE
- MALAISIE
- MALAWI
- MAROC
- MOZAMBIQUE
- NICARAGUA
- OUGANDA
- PANAMA
- PARAGUAY
- PÉROU
- PHILIPPINES
- RÉPUBLIQUE DE CORÉE
- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO
- RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
- RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE
- SAMOA
- SÉNÉGAL
- SLOVÉNIE
- SUÈDE
- THAÏLANDE
- TONGA

- UKRAINE
- VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)
- VIET NAM
- ZAMBIE